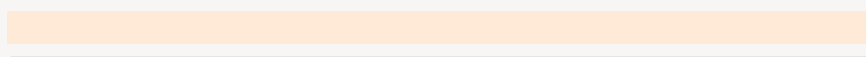
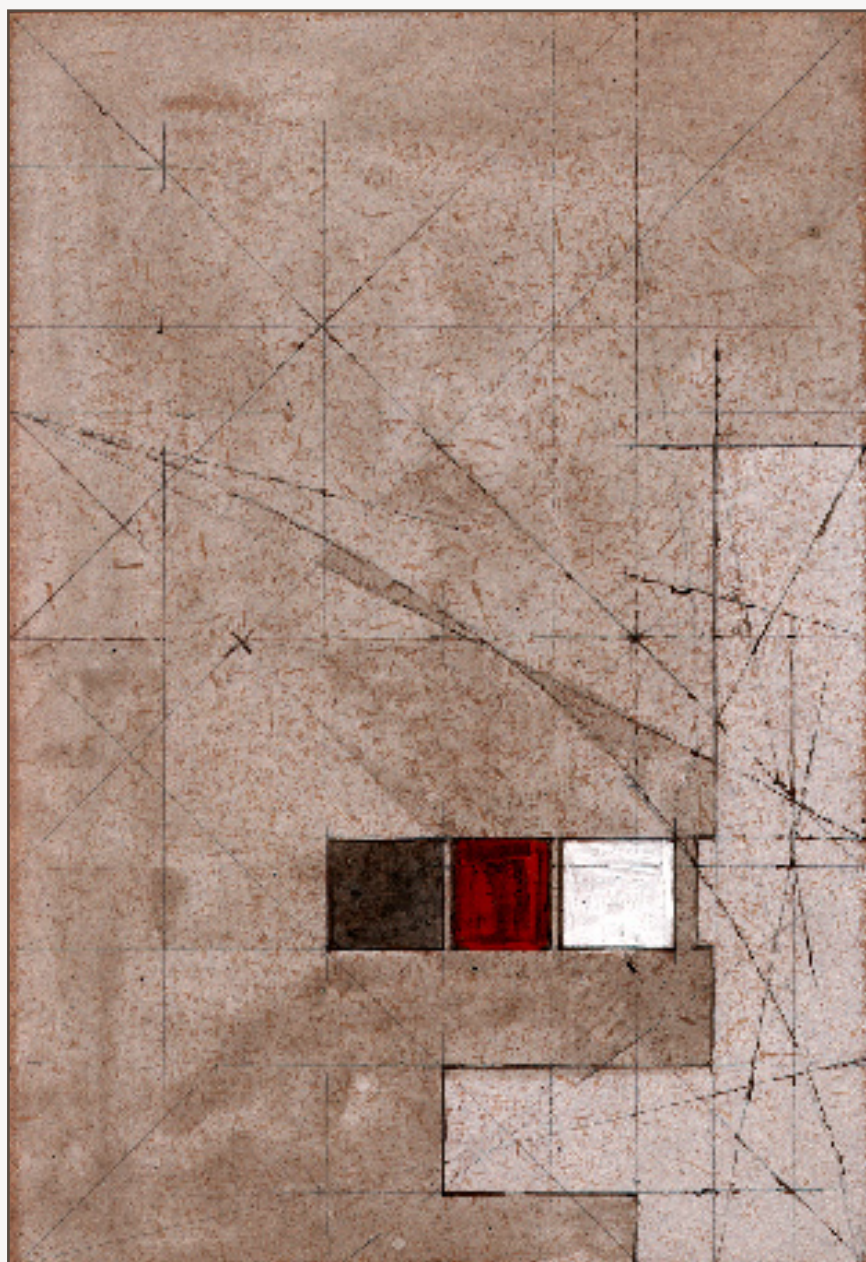




# EMANI

Rapport Annuel 2006





Rapport annuel 2006  
du Conseil d'Administration  
et du Commissaire Réviseur à  
l'Assemblée Générale du  
8 juin 2007

Entreprise agréée par A.R. du 20.10.1978 et 07.12.1999

Pour pratiquer les branches "Incendie et  
éléments naturels", "Autres dommages aux  
biens" et "Responsabilité Civile"

(Moniteur Belge 14.11.1978 - 29.12.1999 Code 0921)

Siège Social:

Av. Jules Bordet, 166 – B 4

B 1140 Bruxelles

Belgique

Tél. +32 (0)2 702 90 10

Fax +32 (0)2 705 72 92

## Chiffres Clés

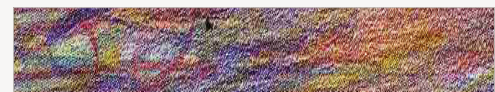
En euro

au 31 décembre ,

| <b>Compte de résultat</b>  | <b>2006</b>       | <b>2005</b>       | <b>2004</b>       |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| Cotisations acquises, nettes de réassurance                            | 13.238.351        | 11.980.471        | 16.653.614        |
| Sinistres  | -141.185          | -5.178.153        | -18.667.727       |
| Frais  | -1.891.395        | -1.746.769        | -1.747.874        |
| Autres produits  | 104.812           | 5.912             | 6.337             |
| Produits d'investissements   | 3.332.213         | 5.048.264         | 2.567.484         |
| Excédent avant allocation (à la réserve d'égalisation et catastrophes) | <b>14.642.796</b> | <b>10.109.725</b> | <b>-1.188.166</b> |

## Bilan

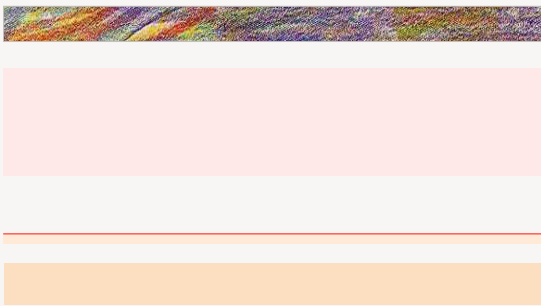
|  |             |             |             |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Actif  | 117.013.291 | 113.260.676 | 100.111.352 |
| Passif   | 21.519.063  | 32.772.567  | 28.760.775  |
| Fonds de garantie (incluant la réserve d'égalisation et catastrophes ) | 95.494.228  | 80.488.109  | 71.350.577  |





## **Sommaire**

|           |  |
|-----------|--|
| <b>7</b>  | <b>Membres</b>                             |
| <b>8</b>  | <b>Représentants des Membres</b>           |
| <b>10</b> | <b>Conseil d'Administration</b>            |
| <b>12</b> | <b>Direction Générale</b>                  |
| <b>13</b> | <b>Réviseurs d'entreprises</b>             |
| <b>15</b> | <b>Message du Président</b>                |
| <b>16</b> | <b>Description des Activités</b>           |
| <b>18</b> | <b>Rapport du Conseil d'Administration</b> |
| <b>22</b> | <b>Rapport de Régie d'Entreprise</b>       |
| <b>24</b> | <b>Rapport du Commissaire Réviseur</b>     |
| <b>26</b> | <b>Bilan et Compte de Résultat</b>         |
| <b>30</b> | <b>Annexes aux Comptes Financiers</b>      |



## Membres

Advanced Nuclear Fuels GmbH  
AKEB  
AREVA NC  
Belgoprocess NV  
BKW FMB Energie  
British Energy Plc  
British Nuclear Fuels Plc  
Bruce Power L.P.  
CEZ a.s. \*  
CCR , Ispra  
CNP  
EDF  
ENEL \* (13.10.06)  
EPZ NV  
EnBW Kraftwerke AG  
E.ON Kernkraftwerk GmbH  
ESKOM Act  
Eurodif Production  
FBFC  
FBFC International SA  
Forsmarks Kraftgrupp AB  
Fortum Power & Heat Oy  
Gemeenschappelijk Centrum voor Onderzoek  
Gemeenschappelijke Kernenergiecentrale Nederland NV  
Gemeinschaftskernkraftwerk Grohnde GmbH  
Gemeinschaftskraftwerk Neckar GmbH  
GNS  
Institute for Transuranium Elements  
Kernkraftwerk Gösgen-Däniken  
Kernkraftwerk Leibstadt  
Kernkraftwerk Lippe-Ems GmbH  
Kernkraftwerk Obrigheim GmbH  
Magnox Electric Ltd  
NB POWER \* (9.6.06)  
NOK  
OKG Aktiebolag  
Ontario Power Generation \* (9.6.06)  
Paks Nuclear Power Plant Ltd  
PURAM  
Ringhals AB  
RWE Power AG  
SCK-CEN  
SKB AB  
Slovenske Elektrarne AS  
Socatri  
Studsvik AB  
Sydkraft AB  
Teollisuuden Voima Oy  
Urenco Ltd. \* (13.10.06)  
Vattenfall Nuclear Energy GmbH (HEW AG)  
ZWILAG

\* Membres non assurés

# Représentants des membres

## Membre

## Représentant

## Suppléant

### Afrique du Sud

ESKOM Act

K. Darbourn

### Allemagne

Advanced Nuclear Fuels GmbH  
Kraftwerke AG

EnBW

R. Heskamp  
C.D. Bölle

A. Stoll

E.ON Kernkraftwerk GmbH

K. Greimel

H. Watermann (30.11.06)  
W. Seewöster (13.10.06)

Gemeinschaftskernkraftwerk Grohnde GmbH

K. Greimel

H. Watermann (30.11.06)  
W. Seewöster (13.10.06)

Gemeinschaftskernkraftwerk Neckar GmbH  
GNS

W. Heni  
H. Näser

C.D. Bölle

Institute for Transuranium Elements

M. Becquet (9.6.06)

R. Lennartz (9.6.06)

Kernkraftwerk Lippe-Ems GmbH

J. Haaf

J. Böning

Kernkraftwerk Obrigheim GmbH

E. Ehrmann

R. Lüdasher

RWE Power AG

J. Haaf

J. Böning

Vattenfall Nuclear Energy GmbH (ex HEW)

R. Kettler (9.6.06)

A.Brachem (9.6.06)

### Belgique

Belgoprocess NV

A.Boven

FBFC International SA

F. Goens

G. Ferriot

SCK-CEN

C. Legrain

### Canada

Bruce Power L.P

D. Bishop

NB Power \*

N. Duplessis (9.6.06)

Ontario Power Generation \*

J. Floras

C. Sidford

### Finlande

Fortum Power & Heat Oy

H. Raumolin

M. Kautonen

Teollisuuden Voima Oy

K. Luotonen

P. Hyvönen

### France

AREVA NC

Ph. Obert

J. D. Treillard

EDF

J.L. Thébault

Y. Colleu

Eurodif Production SA

J.L. Carbonell

M. Saléra-Cordier

FBFC

G. Ferriot

P.E. Michel

Socatri

M. Saléra-Cordier

J.L. Carbonell

\* Membre Non Assuré



# Représentants des membres

| Membre | Représentant | Suppléant |
|--------|--------------|-----------|
|--------|--------------|-----------|

## Grande Bretagne

|                           |                   |                   |
|---------------------------|-------------------|-------------------|
| British Energy Plc        | A. Russell        | K. Sinclair       |
| British Nuclear Fuels Plc | A.J. Shuttleworth | D.C. Rodliffe     |
| Magnox Electric Ltd       | D.C. Rodliffe     | A.J. Shuttleworth |
| Urenco Ltd. *             | C.White           |                   |

## Hongrie

|                              |             |          |
|------------------------------|-------------|----------|
| Paks Nuclear Power Plant Ltd | L. Molnar   |          |
| PURAM                        | I. Barnabas | G. Buday |

## Italie

|            |                        |                        |
|------------|------------------------|------------------------|
| CCR, Ispra | M. Becquet (9.6.06)    | R. Melandri (13.10.06) |
| ENEL *     | R. Muscogiuri (9.6.06) | R. Melandri (9.6.06)   |

## Pays-Bas

|   |                     |                      |
|---|---------------------|----------------------|
| EPZ NV  | B.P. Jobse (9.6.06) |                      |
| Gemeenschappelijke Kernenergiecentrale Nederland NV | J.J. Post           | G.J. Mensink         |
| Gemeenschappelijke Centrum voor Onderzoek           | M. Becquet (9.6.06) | R. Lennartz (9.6.06) |

## République Slovaque

|                         |                          |                          |
|-------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Slovenske Elektrarne AS | R. Muscogiuri (09.06.06) | I. Stehlikova (13.10.06) |
|-------------------------|--------------------------|--------------------------|

## République Tchèque

|          |                        |                      |
|----------|------------------------|----------------------|
| CEZ AS * | H. Eliasova (13.10.06) | V. Hronek (13.10.06) |
|----------|------------------------|----------------------|

## Suède

|                                |               |               |
|--------------------------------|---------------|---------------|
| E.ON Sverige AB                | B. Svensson   | T. Andersson  |
| Forsmarks Kraftgrupp AB        | B. Kockum     | S. Ordéus     |
| OKG Aktiebolag                 | R. Danielsson |               |
| Ringhals AB                    | M.P. Ekman    | O. Fröberg    |
| Svensk Kärnbränslehantering AB | B. Sundman    | P.O. Lindberg |
| Studsvik AB                    | R. Atmer      | J. Ericsson   |

## Suisse

|                              |            |                    |
|------------------------------|------------|--------------------|
| AKEB                         | J. Marti   |                    |
| BKW FMB Energie              | U. Bircher | M. Mooser (9.6.06) |
| CNP                          | P. Schaer  | P. Enderli         |
| Kernkraftwerk Gösgen Däniken | K. Rahm    |                    |
| Kernkraftwerk Leibstadt      | T. Erb     |                    |
| NOK                          | T. Erb     |                    |
| ZWILAG                       | T. Erb     | P. Enderli         |

## Conseil d'Administration

Berndt Kockum  
Président

Alvin J. Shuttleworth  
Vice Président

Claus-Dieter Bölle

Alisdair Currie  
Comité de Direction

Nick Feldman  
Administrateur Indépendant

Klaus Greimel

Philippe Obert

Jean-Louis Thébault

Alastair Russell

Danny Van Welkenhuyzen  
Comité de Direction

Léon Vigneron  
Administrateur Indépendant

## **Comités Consultatifs**

### **Comité de Souscription**

- A. Currie
- S. Kurz
- E. Desseyn
- T. Erb
- N. Feldman
- P. Hyvönen
- P. Obert
- Y. Colleu
- B. Kockum
- D. Van Welkenhuyzen

### **Comité Financier**

- D. Martenet
- JL. Carbonell
- K. Luotonen
- G. Ferriot
- A. Russell
- JL. Thébault
- M. Vercammen

### **Comité d'Audit**

- D. Martenet
- JL. Carbonell

## **L'ensemble du personnel**

Danny Van Welkenhuyzen  
Administrateur Délégué

Alisdair Currie  
Directeur Souscription & Sinistres

Eric Desseyn  
Directeur Prévention des Risques

Ivan Annezer  
Directeur Prévention des Risques

André Detemmerman  
Souscripteur

Christine Gouennou  
Assistante Administrateur Délégué  
& Conseil d'Administration

Marleen Vercammen  
Directeur Financier

Solange Raë  
Assistante Comptabilité



## Réviseurs

Deloitte  
Berkenlaan 8b  
B 1831 Diegem  
Represented by  
Mr. Rik Neckebroeck  
Réviseur d'Entreprise

## Actuaire

Nicolaï & Partners  
Frilinglei 109  
2930 Brasschaat



## Message du Président

Chers Membres,

En 2006, les événements furent non seulement marqués par l'intérêt croissant porté à l'énergie nucléaire mais aussi par des développements constructifs pour notre Mutuelle. Nous avons accueilli 4 nouveaux Membres, ce qui porte à présent le total à 51 Membres.

Notre défi a été d'offrir une capacité stable à nos Membres ; notre programme de réassurance étant placé auprès de réassureurs de tout premier ordre sur le marché de la réassurance. La souscription et la gestion des risques forment deux de nos trois principaux objectifs et les opérations financières et comptables font partie de l'ensemble des services que nous fournissons. Une bonne souscription reste incomplète sans une administration également performante.

Le Conseil d'Administration est confiant que de nombreux aspects de notre souscription peuvent être améliorés par une coopération plus active entre les différentes disciplines telles que la souscription, le Loss Control avec la formation d'un Comité Technique. Le personnel s'est encore agrandi suite à l'engagement d'un Senior Underwriter et d'un Loss Control Manager et nous continuons notre recherche en matière de personnel.

Au nom du Conseil d'Administration et de l'ensemble du personnel EMANI, je tiens à exprimer mes sincères remerciements à toutes et tous pour l'année écoulée et me réjouis de pouvoir travailler avec vous en 2007.



**Berndt Kockum**  
Président du Conseil

## Description des activités

EMANI est une association mutuelle d'assurances offrant aux centrales nucléaires et autres producteurs de l'industrie nucléaire une couverture d'assurance pour certains risques.

Les membres actuels de la Mutuelle comprennent des producteurs d'électricité avec des centrales en Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Canada, Finlande, France, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Slovaquie, Tchéquie, Suède et Suisse.

La capacité est offerte indépendamment de la capacité des différents pools d'assurances nucléaires.

Les principaux avantages aux Membres de EMANI comprennent:

Une capacité complémentaire ou de remplacement pour les risques de dommages matériels, de pertes d'exploitation et de responsabilité civile nucléaire.

La possibilité de réduction de cotisations.

La possibilité de l'allocation de l'excédent de l'exercice.

Les évaluations en matière de prévention et d'ingénierie.

Un centre d'échanges et d'informations en matière d'assurances nucléaires.

## Souscription et Gestion des Sinistres

Le portefeuille EMANI est principalement composé de polices couvrant les dommages matériels aux installations nucléaires mais la part souscrite par l'Association en risques de responsabilité civile nucléaire a continué à diminué suite à la création de ELINI.

Lorsque EMANI agit en qualité d'apériteur ou de co-assureur, un rabais est octroyé sur la cotisation du Membre tel que déterminé par le Conseil d'Administration. De plus en plus de Membres choisissent de bénéficier de l'avantage qui leur est offert en souscrivant une couverture tous risques sauf sur base des termes et conditions et tarification de la police EMANI.

Dans l'éventualité d'un sinistre, EMANI suivra généralement les recommandations et la fixation des dommages de l'expert nommé par le Pool Nucléaire, néanmoins, dans certains cas, la Direction décidera s'il est opportun de nommer pour EMANI des experts indépendants. De plus, si EMANI est apériteur, le règlement des sinistres est effectué en coopération avec un expert international indépendant.

L'Article 26 des Statuts de l'Association définit les conditions d'appel de cotisations supplémentaires de la part des Membres en cas d'insuffisance de fonds pour l'indemnisation des sinistres.





## **Réassurance**

Une couverture de réassurance est souscrite pour fournir le supplément de capacité et répartir le risque comme le Conseil le juge approprié.

## **Structure**

EMANI est une association mutuelle constituée à Bruxelles sous la législation belge et autorisée par Arrêté Royal du 20 octobre 1978.

L'administration de l'Association relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, lequel, sauf en ce qui concerne les pouvoirs expressément réservés à l'Assemblée Générale, possède les pleins pouvoirs pour en assumer la Direction.

L'administration, la souscription, la gestion des sinistres et la gestion journalière de l'Association relève de la responsabilité du Directeur Général conjointement avec le Comité de Direction.

## **Affiliation**

L'affiliation est réservée à une firme ou une autorité du secteur public ou privé, exploitant d'installations nucléaires.

L'admission d'un nouveau membre sera soumise à l'agrément du Conseil d'Administration et prendra effet dès que l'Assemblée Générale l'aura décidé.

Un nouveau membre contractera au moins une police d'assurance auprès de l'Association et acceptera sans réserve les Statuts de l'Association.

## **Rapport du Conseil d'Administration Présenté lors de la réunion de l'Assemblée Générale du 8 juin 2007**

**Chers Membres,**

A la fin de la 28ème année financière, nous avons l'honneur de vous présenter la situation financière de votre Mutuelle, ainsi que le bilan et l'aperçu des revenus pour l'année financière qui prit terme le 31 décembre 2006.

La Direction de la société est reponsable de toute l'information contenue dans les aperçus financiers et dans toutes les autres sections du rapport annuel. La Direction estime que les aperçus financiers, ainsi que toute information s'y rapportant, ont été préparés conformément aux principes comptables. Ces aperçus financiers contiennent des montants basés sur le jugement et les meilleures estimations de la Direction.

La société adopte un système de contrôle interne de la comptabilité, de sorte que l'actif soit protégé contre toute perte résultant de l'utilisation ou disposition non autorisée et de sorte que les données comptables constituent une base fiable pour la préparation de la situation financière.

La société Deloitte a été nommée, avec l'accord des membres, en qualité de commissaire réviseur indépendant pour contrôler et commenter les aperçus financiers. Leur commentaire est basé sur les procédures les plus appropriées pour que les aperçus financiers reprennent tous les aspects de l'état financier, des cash flow et les résultats des opérations. Leur rapport est présenté à la page 24.

### **Capacité**

Accroissement de la capacité d'assurance de 4,5 % soit 409.033.600 € en 2005 et 427.500.000 € en 2006.

## Cotisations

Les cotisations des polices souscrites et les primes de réassurance cédées sont exprimées au prorata de durée de chaque police. Les cotisations non acquises représentent la réserve des cotisations pour la période des risques en cours.

Augmentation des cotisations nettes de 25.566.481 € en 2005 à 26.007.454 en 2006 compte tenu de l'accroissement des participations de nos Membres EDF, Eskom, Bruce Power and Slovenske Elektrarne. De plus, cette augmentation tient compte de l'augmentation de l'allocation du rabais aux Membres de 3.957.119 € en 2005 à 7.448.444 en 2006 dont 1/3 libéré au 31 décembre 2006 et 2/3 retenus dans la réserve technique de la compagnie.

Diminution du coût de la réassurance de 13.586.010 € en 2005 à 12.769.103 en 2006 suite à l'augmentation de la participation d'EMANI dans la réassurance de polices "Excess of Loss".

Il est à préciser que les cotisations sont les cotisations d'origine moins les rabais.

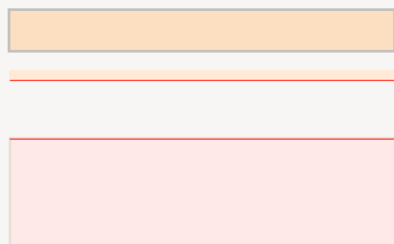
## Charges

Légère augmentation des frais généraux de 1.746.769 € à 1.891.395 € compte tenu de l'augmentation des commissions d'acquisition aux courtiers d'assurance et l'engagement d'un souscripteur.

## Sinistres

Une provision est constituée sur l'estimation du coût des sinistres et se base sur les estimations des gestionnaires, les informations des membres, de leurs courtiers, des pools nucléaires, des experts, des conseillers indépendants et autres évaluations.

Le montant total des sinistres en 2006, net de réassurance, s'élève à 141.186 € et inclut les corrections des provisions des sinistres en suspens des années précédentes pour un montant de 212.076 € pour les nouveaux sinistres en 2006.



## Investissements

La valeur comptable et l'estimation de la juste valeur des investissements à l'échéance du 31 décembre 2006.

| <b>Euro</b>                                 | Valeur comptable   | Profits de change non réalisés (pertes) | Valeur marchande   |
|---|--------------------|---|--------------------|
| Actions                                     | 0                  | 0                                       | 0                  |
| Valeurs états étrangers                     | 27.892.852         | -372.528                                | 27.520.324         |
| Obligations de sociétés étrangères          | 26.513.951         | 409.662                                 | 26.923.613         |
| Obligations organismes internationaux       | 4.018.135          | -102.558                                | 3.915.577          |
| Fonds de placement marché monétaire         | 30.532.099         | 0                                       | 30.532.099         |
| Fonds de placement obligations convertibles | 2.019.233          | 131.717                                 | 2.150.950          |
| Numéraire                                   | 14.943.336         | 0                                       | 14.943.336         |
| <b>Total</b>                                | <b>105.919.606</b> | <b>66.293</b>                           | <b>105.985.899</b> |

La valeur comptable et l'estimation de la juste valeur des investissements à l'échéance du 31 décembre 2006.

| <b>Euro</b>                         | Valeur comptable   | Valeur marchande   |
|-------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Echéance à un an ou moins           | 62.408.895         | 62.553.596         |
| Echéance après 2 ans jusqu'à 3 ans  | 17.983.794         | 18.043.501         |
| Echéance après 3 ans jusqu'à 5 ans  | 3.786.488          | 4.058.350          |
| Echéance après 5 ans jusqu'à 10 ans | 9.485.983          | 9.354.326          |
| Echéance après 10 ans               | 12.254.446         | 11.976.126         |
| <b>Total</b>                        | <b>105.919.606</b> | <b>105.985.899</b> |

## Produits financiers

| <b>Euro</b>                                  | <b>2006</b>      | <b>2005</b>      |
|--|------------------|------------------|
| Plus values/moins values                     | 183.782          | 2.439.411        |
| Intérêts et dividendes placements financiers | 1.995.963        | 2.022.290        |
| Intérêts dépôts à terme                      | 359.344          | 89.620           |
| Intérêts espèces et équivalent               | 633.836          | 320.400          |
| Correction des valeurs sur placement         | 735.406          | 670.496          |
| Frais bancaires                              | 0                | -118             |
| Précomptes                                   | -455.156         | -364.245         |
| Honoraires gestion financière                | -120.962         | -129.590         |
| <b>Produits financiers nets</b>              | <b>3.332.213</b> | <b>5.048.264</b> |



## Résultat

Le résultat présente en 2006 un excédent de 14.642.796 € par rapport à l'excédent de 10.109.725 € en 2005 (avant dotation à la provision pour égalisation et catastrophes) suite à l'amélioration du rapport sinistres/primes.

L'excédent technique de 11.310.583 € sera alloué à la réserve pour égalisation et catastrophes conformément aux directives des instances belges en matière de contrôle des assurances CBFA .

Le Conseil d'Administration recommande à l'Assemblée Générale d'affecter l'excédent du résultat financier de 3.332.213 € au fonds de garantie.

## Fonds de garantie

Le Conseil d'Administration recommande à l'Assemblée Générale un remboursement de 851.292 € du fonds de garantie aux Membres, ceci porte le fonds de garantie à 65.103.667 €.

Le fonds de garantie, la réserve pour égalisation et catastrophes et la réserve des rabais retenus aux membres utilisés en tant que capacité d'assurance disponible aux membres s'élèvent à 100.913.379 €.

## Rapport de Régie d'Entreprise

Afin de garantir le niveau approprié de réglementation de l'entreprise, le Conseil a mis en place des arrangements qu'il estime être en rapport et convenir à une mutuelle exerçant des activités d'assurances et permettre à la mutuelle de se conformer aux dispositions de l'Arrêté Royal du 12 août 1994 et de l'arrêté 171 du 31 mars 1999.

Les principes de réglementation correspondants s'appliquent à la mutuelle de la façon suivante:

### Le Conseil d'Administration

Le Conseil est actuellement composé de onze membres du Conseil, en ce compris le président et le vice-président, parmi lesquels sept représentent les membres de l'industrie nucléaire, deux sont indépendants et deux sont membres du Comité de Direction.

Tous les membres du Conseil sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée de trois ans et peuvent être réélus pour un nouveau mandat.

Le Conseil se réunit quatre fois par an et plus si nécessaire.

### Comités du Conseil

Le Conseil a toute une série d'attributions qui lui sont réservées. Ces attributions comprennent l'approbation des comptes, l'adoption des changements significatifs à apporter aux méthodes comptables, la mutation des membres au sein du Conseil et des comités de ce dernier, la recommandation de la stratégie à appliquer aux membres de l'association, l'approbation du budget annuel d'exploitation.

Le Conseil a en outre désigné quatre comités permanents. Ces comités présentent au Conseil un rapport de chacune de leurs assemblées. Les attributions et la délimitation des pouvoirs du Comité de Direction, du Comité d'Audit, du Comité Financier et du Comité de Souscription, qui seront réexaminées chaque année, ont été convenues de commun accord par les Membres et le Conseil. La nomination des Membres au sein de ces comités doit être approuvée par le Conseil.

### Pièces et documents du Conseil et des Comités

Les informations appropriées et opportunes concernant la gestion sont remises en temps voulu aux administrateurs avant les assemblées.



### **Assemblée Générale**

Les articles des statuts relatifs aux Assemblées Générales ont été respectés.

### **Contrôle interne**

Le Conseil est en dernier ressort responsable du système de contrôle interne de la mutuelle et de la vérification et de la révision de son efficacité. Cependant un tel système a pour but de gérer plutôt que d'éliminer le risque de non réalisation des objectifs et ne peut garantir que de manière raisonnable et non absolue contre les fausses interprétations ou pertes.

### **Procédures de contrôle interne**

La mutuelle a mis au point des procédures de contrôle destinées à garantir une comptabilité complète et exacte en ce qui concerne les transactions financières et à limiter le risque éventuel de pertes financières ou de fraude. Les mesures adoptées comprennent également des examens par la Direction ainsi que des audits internes et externes.

### **Identification des risques**

Le Comité de Direction est responsable de l'identification et de l'évaluation des risques souscrits. Ces risques sont continuellement évalués et peuvent être associés à une variété de sources internes et externes en ce compris le propre service de contrôle de prévention de EMANI et les dispositions légales en la matière et/ou autres organes de réglementation.

### **Résolutions relatives à la surveillance et aux corrections**

La mutuelle a produit un code de régie d'entreprise qui sert de ligne de conduite et d'orientation pratique pour tout le personnel.

Le responsable du contrôle interne remet au Comité de contrôle interne un rapport sur l'efficacité des procédures en place.

## **Rapport du Commissaire Réviseur sur l'exercice clôturé le 31 Décembre 2006 (E.M.A.N.I)**

Aux Membres,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire qui nous a été confié. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.  
Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de E.M.A.N.I. pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2006, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 117.013 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 3.332 (000) EUR.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du Conseil d'Administration. Cette responsabilité comprend entre autre: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en oeuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, y compris l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans l'association mutuelle pour l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'association, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble, et avons obtenu du Conseil d'Administration et des préposés de l'association mutuelle les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.



A notre avis, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2006 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'association mutuelle, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

### **Attestations complémentaires**

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par l'association du Code des Sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique pour les entreprises d'assurances.
- Notre examen ne nous a pas révélé d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts de l'association.
- La répartition proposée des résultats pour l'année se terminant le 31 décembre 2006 est conforme aux statuts et aux lois applicables.

Diegem, le 8 mars 2007

Le Commissaire,  
Deloitte  
Réviseurs d'Entreprises



Rik Neckebroeck

# Bilan aux 31 décembre 2006 & 2005

(Montants en euro)

| ACTIF  | 31/12/2006         | 31/12/2005         |
|--|--------------------|--------------------|
| <b>C. Placements</b>   |                    |                    |
| III. Autres placements financiers                                |                    |                    |
| 1. Parts dans les fonds d'investissement                         | 32.551.333         | 24.904.877         |
| 2. Obligations et autres titres à revenu fixe                    | 58.424.937         | 58.110.468         |
| 6. Dépôts auprès des établissements de crédit                    | 7.272.487          | 5.228.334          |
|  | <b>98.248.757</b>  | <b>88.243.679</b>  |
| <b>D.bis Part des réassureurs dans les provisions techniques</b> |                    |                    |
| I. Provision pour primes non acquises et risques en cours        | 2.915.495          | 1.238.206          |
| III. Provision pour sinistres                                    | 1.243.034          | 4.497.171          |
|  | <b>4.158.529</b>   | <b>5.735.377</b>   |
| <b>E. Créances</b>   |                    |                    |
| I. Créances nées d'opérations d'assurance directe                |                    |                    |
| 1. Preneurs d'assurance  | 688.380            | 531.365            |
| 2. Intermédiaires d'assurance                                    | 130.958            | 620.607            |
| II. Créances nées d'opérations de réassurance                    | 5.134.469          | 5.854.080          |
| III. Autres créances   | 62.092             | 57.400             |
|  | <b>6.015.899</b>   | <b>7.063.452</b>   |
| <b>F. Autres éléments d'actif</b>                                |                    |                    |
| I. Actifs corporels  | 95.593             | 80.666             |
| II. Valeurs disponibles  | 7.670.849          | 11.105.346         |
|  | <b>7.766.442</b>   | <b>11.186.012</b>  |
| <b>G. Comptes de régularisation</b>                              |                    |                    |
| I. Intérêts acquis non échus                                     | 823.664            | 1.032.156          |
|  |                    |                    |
| <b>TOTAL ACTIF</b>   | <b>117.013.291</b> | <b>113.260.676</b> |

Les notes ci-annexées font partie intégrante de ces bilans.

# Bilan aux 31 décembre 2006 & 2005

(Montants en euro)

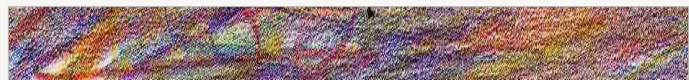
| PASSIF   | 31/12/2006         | 31/12/2005         |
|--|--------------------|--------------------|
| <b>A. Capitaux propres</b>   |                    |                    |
| I. Capital souscrit ou fonds équivalent, net du capital non appelé |                    |                    |
| 1. Fonds de garantie   | 65.103.667         | 62.259.424         |
| V. Résultat reporté  |                    |                    |
| 1. Excédent/(déficit) reporté                                      | 0                  | 0                  |
|  | <b>65.103.667</b>  | <b>62.259.424</b>  |
| <b>C. Provisions techniques</b>                                    |                    |                    |
| I. Provision pour primes non acquises et risques en cours          | 10.221.294         | 4.808.371          |
| III. Provision pour sinistres                                      | 5.987.157          | 24.374.914         |
| V. Provision pour égalisation et catastrophes                      | 29.539.268         | 18.228.685         |
|  | <b>45.747.719</b>  | <b>47.411.970</b>  |
| <b>G. Dettes</b>   |                    |                    |
| I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe                    | 4.226.791          | 1.482.543          |
| II. Dettes nées d'opérations de réassurance                        | 227.820            | 239.153            |
| V. Autres dettes   |                    |                    |
| 1. Dettes fiscales, salariales et sociales                         |                    |                    |
| a) Impôts  | 378.098            | 317.538            |
| b) Rémunérations et charges sociales                               | 167.951            | 123.356            |
| 2. Autres  | 882.569            | 1.003.229          |
|  | <b>5.883.229</b>   | <b>3.165.819</b>   |
| <b>H. Comptes de régularisation</b>                                | <b>278.676</b>     | <b>423.463</b>     |
| <b>TOTAL PASSIF</b>  | <b>117.013.291</b> | <b>113.260.676</b> |

Les notes ci-annexées font partie intégrante de ces bilans.

# Compte de résultat

pour les années se terminant aux 31 décembre 2006 & 2005  
(Montants en euro)

| Compte de résultat  | 2006              | 2005              |
|---|-------------------|-------------------|
| 1. Primes acquises nettes de réassurance  |                   |                   |
| a) Primes brutes  | 31.420.377        | 28.243.927        |
| - Primes émises   | 37.245.124        | 32.009.178        |
| - Rabais aux membres  | -5.824.747        | -3.765.251        |
| b) Primes cédées aux réassureurs  | -14.446.392       | -13.851.116       |
| c) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, brute de réassurance (augmentation-, réduction+) | -5.412.923        | -2.677.446        |
| d) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, brute de réassurance (augmentation+, réduction-) | 1.677.289         | -265.105          |
|   | <b>13.238.351</b> | <b>11.980.470</b> |
| 2. Produits des placements  |                   |                   |
| b) Produits des autres placements   | 2.989.143         | 2.432.311         |
| c) reprises de corrections de valeurs sur placements  | 735.406           | 785.919           |
| d) Plus -values sur réalisations  | 1.890.901         | 3.198.381         |
|   | <b>5.615.450</b>  | <b>6.416.611</b>  |
| 3. Autres produits techniques nets de réassurance   | <b>104.812</b>    | <b>5.912</b>      |
| 4. Charge des sinistres, nette de réassurance (-)   |                   |                   |
| a) Montants payés nets  | -15.274.806       | -4.091.115        |
| aa) Montants bruts  | -18.741.706       | -5.016.695        |
| bb) Part des réassureurs  | 3.466.900         | 925.580           |
| b) Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation +, réduction -)                             | 15.133.621        | -1.087.038        |
| aa) Variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (augmentation -, réduction +)                            | 18.387.757        | -1.332.970        |
| bb) Variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs (augmentation +, réduction -)                            | -3.254.136        | 245.932           |
|   | <b>-141.185</b>   | <b>-5.178.153</b> |

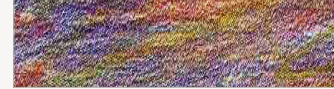


## Compte de résultat

pour les années se terminant aux 31 décembre 2006 & 2005  
(Montants en euro)

| Compte de résultat   | 2006               | 2005              |
|--|--------------------|-------------------|
| 7. Frais d'exploitation nets (-)   |                    |                   |
| a) Frais d'acquisition   | -92.053            | -50.744           |
| b) Frais d'administration  | -1.799.342         | -1.696.025        |
|  | <b>-1.891.395</b>  | <b>-1.746.769</b> |
| 7.bis Charges des placements (-)   |                    |                   |
| a) Charge de gestion des placements  | -576.118           | -493.953          |
| b) Corrections de valeurs sur placements   | 0                  | -115.423          |
| c) Moins-values sur réalisation  | -1.707.119         | -758.971          |
|  | <b>-2.283.237</b>  | <b>-1.368.347</b> |
| 9. Variation de la provision pour égalisation<br>et catastrophes, nette de réassurance | <b>-11.310.583</b> | <b>-5.061.460</b> |
| 18. Excédent de l'exercice à affecter  | <b>3.332.213</b>   | <b>5.048.264</b>  |

Les notes ci-annexées font partie intégrante de ces comptes de résultat



## Annexe aux comptes annuels aux 31 décembre 2006 & 2005 (Montants en euro)

### **1. ACTIVITE DE LA MUTUELLE ET RESUME DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

La Mutuelle a pour objet d'indemniser ceux de ses membres assurés dont les installations nucléaires et biens immeubles ou meubles, annexés à ces installations, auraient subi des dommages matériels et/ou de pertes d'exploitation. Dans certains cas, la Mutuelle couvre également des risques non nucléaires.

Au 31 décembre 2006, la capacité d'assurance d'EMANI par installation s'élève à 700.000.000 dont:

- 18,75 % de 40.000.000 est réassuré par des polices du type «quota shares»;
- L'excédent de 46.750.000 sur ces 40.000.000 est réassuré par un "finite retention buy down contract"(lorsqu'un dommage excède à concurrence de 40.000.000, le réassureur paie le montant excédant à concurrence de 46.750.000 et E.M.A.N.I. s'engage à rembourser cette somme au réassureur par les primes de réassurance augmentées dans les 5 années suivantes);
- 79,050% de 340.750.000 est réassuré par des polices du type «excess of loss»;
- 100% des montant excédant 427.500.000 est réassuré par des polices du type" facultative reinsurance contracts".

L'engagement maximum d'EMANI s'établit donc à 103.885.000 au 31 décembre 2006.

La Mutuelle souscrit des assurances de responsabilité civile nucléaire. 100 % des contrats ont été réassurés par des polices de type «quota shares». La Mutuelle perçoit une commission afin de couvrir les frais généraux liés à la gestion de ces contrats.

Pour attaques terroristes, la capacité d'assurance d'E.M.A.N.I s'élève à 150.000.000 dont :

- 18,75 % de 40.000.000 est réassuré par des polices du type «quota shares»;
- L'excédent de 46.750.000 sur ces 40.000.000 est réassuré par un "finite retention buy down contract"(lorsqu'un dommage excède à concurrence de 40.000.000, le réassureur paie le montant excédant à concurrence de 46.750.000 et E.M.A.N.I. s'engage à rembourser cette somme au réassureur par les primes de réassurance augmentées dans les 5 années suivantes);
- 79,050% de 13.250.000 sur ces 86.750.000 est réassuré par des polices du type «excess of loss»;
- 2,054% de 50.000.000 sur 100.000.000 est réassuré par des polices du type «excess of loss»;

L'engagement maximum d'E.M.A.N.I. pour attaques terroristes s'établit donc à 84.261.00 au 31 décembre 2006.

Les principales règles d'évaluation appliquées par EMANI se résument comme suit:

a) Constitution et ajustements d'amortissements

Autres éléments d'actifs - actifs corporels:

- Installations, équipement électronique et outillage: 33,33 % par an
- Mobilier: 10% par an
- Matériel roulant: 20% par an

b) Provisions techniques

La mutuelle constituerait des valeurs représentatives des provisions techniques sur base des primes encaissées non acquises, les rabais retenus des membres sur les polices échues, des sinistres à régler et une provision pour égalisation et catastrophes conformément aux articles 10 et 11 de l'AR du 22 février 1991 portant le règlement général relatif au contrôle des entreprises d'assurances.

c) Obligations et titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe sont repris au bilan à leur coût d'acquisition. Les frais accessoires sont pris en charge au cours de l'exercice durant lequel ils sont encourus.

Les différences importantes entre le coût d'acquisition et la valeur faciale des titres sont amorties au prorata des dates d'échéance des titres. . Sauf si l'objectif de la mutuelle est de réaliser ces titres à court ou moyen terme aucun ajustement n'est comptabilisé pour refléter la valeur de marché si celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable déterminée selon la méthode ci-dessus.

Les obligations et autres titres à revenu fixe libellés en devises étrangères sont convertis en euro en utilisant le taux de change de fin d'année. Les bénéfices de change non réalisés sont reportés tandis que les pertes de change sont prises en résultat. Les obligations font l'objet d'une réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou partie incertain ou compromis.

d) Actions, parts et autres titres à revenu variable

Les actions, parts et autres titres à revenu variable libellés en devises étrangères sont convertis en euro en utilisant le taux de change de fin d'année. Les bénéfices de change non réalisés sont reportés tandis que les pertes de change sont prises en résultat.

Actions, parts et autres titres à revenu variable sont repris au bilan à leur coût d'acquisition. Les frais accessoires sont pris en charge au cours de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les réductions de valeur non réalisées sont enregistrées si le Conseil d'Administration estime que les réductions de valeur sur les titres à revenu variable sont permanentes. De telles pertes sont enregistrées au compte de résultat.

e) Contrats de change à terme

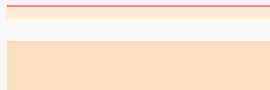
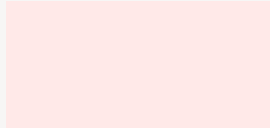
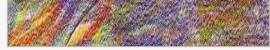
Les contrats de change à terme sont valorisés en euro en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la clôture des comptes. Les bénéfices de change non réalisés sont reportés tandis que les pertes de change sont prises en résultat.

f) Créances et dettes

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties en euro, en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes.

Les charges et les produits exprimés en monnaies étrangères sont convertis en euro chaque mois en utilisant le taux de change à la fin du mois précédent.

A l'exception des écarts de conversion positifs sur les "Obligations et autres titres à revenu fixe", des "Actions, parts et autres titres à revenu variable" et des contrats de change à terme comme décrit ci-dessus, les bénéfices et pertes à convertir sont enregistrés dans le compte de résultat sous la rubrique "Produits des placements" et "Charge des placements".



## 2. Fonds de Garantie

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de verser 851.292 aux membres et de doter le reste du bénéfice de l'exercice 2006, au fonds de garantie.

Au 31 décembre 2006, le fonds de garantie a évolué comme suit:

|   |            |
|---|------------|
| Fonds de garantie au 31 décembre 2005 : | 62.259.424 |
| Excédent de l'exercice l'exercice 2006: | 3.332.213  |
| Prélèvements à verser aux membres       | (851.292)  |
| Dotations additionnelles des membres :  | 363.322    |
| <hr/>                                   |            |
| Fonds de garantie au 31 décembre 2006 : | 65.103.667 |

## 3. Valeurs représentatives

Les valeurs représentatives des provisions et dettes techniques doivent faire l'objet d'un placement dont les modalités sont définies par les termes de l'article 10 de l'AR du 22 février 1991.

Au 31 décembre 2006 & 2005, les valeurs représentatives se détaillent comme suit:

|   | 31/12/2006 | 31/12/2005 |
|---|------------|------------|
| Valeurs d'organismes internationaux                 | 3.915.577  | 1.315.605  |
| Valeurs états étrangers                             | 27.595.577 | 17.762.871 |
| Obligations des sociétés étrangères                 | 0          | 1.866.725  |
| Fonds de placement                                  | 16.820.862 | 23.786.383 |
| Numéraires (disponible et placements de trésorerie) | 1.870.314  | 3.672.014  |
| <hr/>   |            |            |
|   | 50.202.330 | 48.403.598 |



## 4. Provision pour égalisation et catastrophes

En application de l'article 11, §1, 3° de l'Arrêté Royal du 22 février 1991 portant sur le règlement général relatif au contrôle des entreprises d'assurances, l'association a commencé en 1996 à doter une provision pour égalisation et catastrophes. Le but de cette provision est, soit d'égaliser les fluctuations du taux de sinistres, soit de couvrir les risques spéciaux. Le montant de la dotation a été déterminé en utilisant la formule qui est devenue obligatoire depuis l'année comptable 1997. En application du règlement, l'association devrait constituer sur base des données actuelles une provision pour égalisation et catastrophes qui atteint 103.885.000. Le mouvement annuel néanmoins dépend du revenu ou de la perte technique de l'association avant les produits (nets) des placements. Dans le cas d'un revenu, le montant de la dotation s'élève au montant du revenu et dans le cas d'une perte, le montant de la perte est utilisé. Suite à l'application de cette règle, un montant de 11.310.583 est doté pour l'année 2006 et un montant de 5.061.460 est doté pour l'année 2005.

## 5. Gestion

La gestion des placements de l'Association a été effectuée par des services extérieurs.

Les frais de gestion financière sont repris sous la rubrique «charges des placements» et s'élèvent à 120.962 pour l'exercice 2006 et à 129.590 pour l'exercice 2005.

Les honoraires du courtier de réassurance s'élèvent à 203.695 pour l'exercice 2006 et à 223.999 pour l'exercice 2005.

Les commissions allouées par les réassureurs sont rétrocédées à EMANI. Celles-ci s'élèvent à 8.474 pour l'exercice 2006 et à 11.814 pour l'exercice 2005 et sont reprises en déduction du coût de la réassurance.

2 0 0 6

ASSOCIATION  
D'ASSURANCES  
MUTUELLES

EUROPEAN MUTUAL  
ASSOCIATION  
FOR NUCLEAR INSURANCE

AV. JULES BORDET, 166 - B4  
B 1140 BRUSSELS  
BELGIQUE

Tel. + 32 (0)2 702 90 10  
Fax. + 32 (0)2 705 72 92  
<http://www.emani.be>